Carte des aménagements

Retrouvez la carte des aménagements cyclables disponibles à Pessac

Prenant en compte les besoins des cyclistes en matière de stationnement, de services et d'informations, 42 aménagements cyclables prioritaires seront réalisés entre 2021 et 2026.
20 sont déjà réalisés sur la période 2021/2023, et 22 réalisés sur la période 2024-2026.
Ces 42 aménagements cyclables prioritaires s'articulent autour de trois catégories de réseaux.

- **Les autoroutes à vélo :** conforter un réseau rapide et sécurisé sur de grands itinéraires afin de rallier d'autres communes pour des trajets domicile-travail.
- **Les avenues à vélo :** réseau principal à l'échelle de la ville, il facilite les liaisons inter-quartiers. Il s'agit là de sécuriser et d'aménager des itinéraires et de lutter contre les discontinuités.
- **Les rues du vélo :** aménagements cyclables de proximité, sur des petits trajets, pour se rendre à l'école, dans les commerces de proximité ou à la gare.

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)